

Notice à l'attention des parents

1. Conditions d'admission

La crèche kids & co Grandchamp, Ch. de Grandchamp 20, 1806 St-Légier-La Chiésaz, de profawo accueille les enfants à partir de 3 mois jusqu'à ce qu'ils soient en âge d'aller à l'école. En principe la priorité est donnée aux enfants des employés des entreprises membres de profawo.

La direction de la crèche décide de l'admission de l'enfant. Les admissions se déroulent conformément aux critères de priorités et aux accords conclus avec les entreprises membres (employeurs), en tenant compte de la composition des groupes pris en charge.

Lors de l'admission de votre enfant, un contrat de garde est conclu. Nous avons aussi besoin :

- d'une copie de la carte de vaccination
- ainsi que l'adresse et numéro de téléphone d'une tierce personne (en cas d'urgence).

2. Horaires d'ouverture

La crèche kids & co Grandchamp est ouverte : du lundi au vendredi de 07h00 à 18h30.

Le matin, les enfants doivent être amenés à la crèche jusqu'à 09h00 au plus tard. En cas d'absence de l'enfant, l'équipe de la crèche doit être informée au plus tard à 08h30. En règle générale, vous pouvez venir chercher les enfants à partir de 16h00.

La crèche reste fermée entre Noël et Nouvel An, ainsi que pour le pont de l'ascension. L'équipe de la crèche assiste à une formation continue annuelle sur des sujets liés à la crèche, cette journée peut être remplacée par un jour de garde qui peut être fixé de manière flexible. Veuillez prendre note des heures d'ouvertures de la crèche qui sont adaptés chaque année.

3. Déroulement normal de la journée (pour les bébés l'organisation se fait en fonction de leurs besoins)

07h00 – 09h00	Arrivée des enfants, déjeuner, rituel d'accueil collectif pour se dire bonjour
09h00 – 11h00	Activités ciblées, jeux libres, promenades ou excursions avec les enfants
11h00 – 11h30	Rangement et rituel de midi
11h30 – 12h30	Repas de midi puis lavage de dents
12h30 – 14h00	Sieste
14h00 – 15h30	Activités ciblées, jeux libres, promenades ou excursions avec les enfants
15h30 – 16h00	Goûter
À partir de 16h00	Départ des enfants
16h00 – 18h30	Jeux libres, rangement
18h30	Fermeture de la crèche kids & co

4. Temps d'adaptation

L'enfant se familiarise progressivement avec le déroulement de la journée et se fait accompagner d'un parent ou d'une figure d'attachement proche. (voir le concept "La période d'adaptation chez kids & co"). L'organisation de la période d'adaptation est convenue avec les responsables de groupe. La période d'adaptation n'est pas facturée.

5. Collaboration avec les parents

Pour l'équipe de kids & co, il est très important d'avoir un bon contact avec les parents. Diverses occasions aident à promouvoir des discussions ouvertes entre les parents et le personnel ainsi qu'entre les parents eux-mêmes. En plus de ces événements, l'équipe éducative se tient à votre disposition pour répondre à vos questions au quotidien.

6. Dispositions générales

Les accords passés avec la crèche lors de l'admission concernant le type de prise en charge doivent être respectés et font foi pour le calcul des contributions.

Si vous souhaitez ne pas amener votre enfant à la crèche certains jours, il est nécessaire d'en informer au préalable la crèche par téléphone.

Des chaussons et des habits de rechange doivent être fournis pour chaque enfant. Afin que nous puissions à tout moment explorer la nature avec les enfants, nous prions les parents de les habiller en fonction du temps (des bottes en caoutchouc en cas de pluie, un bonnet et des gants en hiver et un chapeau de soleil en été).

Des repas équilibrés et variés sont préparés quotidiennement par un(e) cuisinier(e). Les parents apportent le lait pour les biberons.

Entre mai et septembre, les groupes passent une journée entière par semaine en forêt. La forêt est utilisée comme lieu de jeu et de vie pour les enfants. Les journées en forêt s'adressent au groupe entier et ont lieu par tous les temps. C'est de la responsabilité de la direction de la crèche d'annuler ces journées par temps de basses températures ou par temps de forte pluie.

Si une personne autre que vous vient chercher votre enfant, l'équipe de la crèche doit en être informée à l'avance.

La crèche ne peut pas prendre en charge un enfant malade car elle ne sera pas en mesure de répondre pleinement à ses besoins. Les parents sont priés de ne pas amener leur enfant à la crèche s'il a de la fièvre ou s'il est atteint d'une maladie contagieuse. Si l'enfant ne peut pas participer au fonctionnement quotidien de la crèche, la crèche et les responsables de groupe sont en droit de demander aux parents de venir chercher leur enfant.

Si l'état de santé de leur enfant évolue (hépatite, allergies etc.), les parents sont dans l'obligation d'en informer les responsables de groupe et la direction de la crèche.

En cas d'accident (urgence), la direction de la crèche et ses représentants sont autorisés à faire immédiatement prendre en charge l'enfant par un médecin ou par l'hôpital.

7. Coûts et calcul des contributions dues par les parents

Les tarifs en vigueur pour la prise en charge à la crèche kids & co Grandchamp se trouvent sur la grille tarifaire (voir annexe).

Le forfait mensuel est calculé à partir d'un nombre de jours moyen de prise en charge. Les jours fériés, les périodes de vacances des enfants, les absences en cas de maladie ou d'accident etc. sont déjà pris en compte dans ce calcul. C'est pourquoi aucune réduction des contributions dues par les parents ne sera accordée en cas d'absence. Cela vaut également pour la période de fermeture de la crèche en fin d'année.

profawo facture aux parents les cotisations entre le 1^{er} et le 3 du mois en cours, elles doivent être réglées sous 10 jours.

Si l'organisation le permet, les familles peuvent bénéficier de jours supplémentaires, ils seront facturés (selon tableau de la grille tarifaire) à 100%. Ces frais sont à la seule charge de la famille. Aucune participation n'est accordée par les entreprises.

Les parents peuvent s'adresser au service des ressources humaines de leur entreprise concernant une éventuelle participation de l'employeur aux frais de garde.

Les parents sont tenus d'informer profawo de tout changement d'employeur. profawo est en droit de demander des renseignements à l'employeur à ce sujet.

8. L'occupation de la place en crèche

Les jours de crèche peuvent être choisis librement en respectant les points suivants:

- Disponibilité de la crèche pour les jours souhaités et dans le groupe désigné
- Une présence minimale de 40% est souhaitée

9. Assurances et responsabilité

La souscription d'une assurance-maladie et accidents obligatoire et d'une assurance responsabilité civile privée incombe aux parents.

La crèche décline toute responsabilité concernant les vêtements, les jouets et les bijoux apportés (boucles d'oreille, colliers, etc.) profawo n'est aucunement responsable de ces derniers.

profawo n'est aucunement responsable de la détérioration de l'état de santé des enfants (maladies, accidents, etc.) sauf en cas de négligence grave de la part du personnel de profawo.

10. Compétence

La direction de la crèche est responsable de la gestion de la crèche. Si vous avez des questions, des suggestions et/ou des plaintes, n'hésitez pas à la contacter directement, ou si nécessaire la direction de profawo.

11. Délai de résiliation

La résiliation doit avoir lieu par écrit pour la fin d'un mois. Le délai de résiliation de part et d'autre est de deux mois. Le contrat fait foi et engage les parents de manière irrévocable. Il en va de même en cas de réduction du nombre de jours d'accueil.

12. Remarques

En inscrivant définitivement leur enfant, les parents acceptent les dispositions mentionnées dans cette notice.

profawo se réserve le droit de modifier et actualiser cet aide-mémoire parents. Les parents sont informés au moins trois mois avant l'entrée en vigueur des changements qui concernent les parties principales du contrat (horaires, changements de tarifs, etc.).

Seul le droit suisse s'applique concernant le contrat de prise en charge et toutes les questions et exigences connexes. Le for juridique est à Berne.

L'équipe kids & co vous remercie de votre collaboration pour le bien des enfants.

profawo, mai 2019

Annexes :

- Grille tarifaire

Grille tarifaire kids & co Grandchamp (in CHF)

La facturation est établie selon un forfait mensuel pour la garde de votre enfant. Pour les enfants de plus de 12 mois, le prix comprend un forfait alimentaire de CHF 12.- par jour. Pour les enfants de moins de 12 mois, le tarif ne comprend pas de forfait repas.

Revenus brut déterminant	Tarif par jour	* avec rabais membres
< CHF 80'000.-	120.00	110.00
> CHF 80'000-100'000.-	125.00	115.00
> CHF 100'000-120'000.-	130.00	120.00
> CHF 120'000-140'000.-	135.00	125.00
> CHF 140'000-160'000.-	140.00	130.00
> CHF 160'000.-	145.00	135.00

Forfait mensuel selon fréquentation :

Revenus brut déterminant	1 jour 20%	2 jours 40%	3 jours 60%	4 jours 80%	5 jours 100%
< CHF 80'000.-	480.00	960.00	1440.00	1920.00	2400.00
> CHF 80'000-100'000.-	500.00	1000.00	1500.00	2000.00	2500.00
> CHF 100'000-120'000.-	520.00	1040.00	1560.00	2080.00	2600.00
> CHF 120'000-140'000.-	540.00	1080.00	1620.00	2160.00	2700.00
> CHF 140'000-160'000.-	560.00	1120.00	1680.00	2240.00	2800.00
> CHF 160'000.-	580.00	1160.00	1740.00	2320.00	2900.00

*avec rabais membres selon revenu brut déterminant	1 jour 20%	2 jours 40%	3 jours 60%	4 jours 80%	5 jours 100%
< CHF 80'000.-	440.00	880.00	1320.00	1760.00	2200.00
> CHF 80'000-100'000.-	460.00	920.00	1380.00	1840.00	2300.00
> CHF 100'000-120'000.-	480.00	960.00	1440.00	1920.00	2400.00
> CHF 120'000-140'000.-	500.00	1000.00	1500.00	2000.00	2500.00
> CHF 140'000-160'000.-	520.00	1040.00	1560.00	2080.00	2600.00
> CHF 160'000.-	540.00	1080.00	1620.00	2160.00	2700.00

En plus d'une prise en charge professionnelle axée sur l'accompagnement global du développement de l'enfant, les services suivants sont inclus dans le forfait mensuel :

- Couches
- Purées pour bébé fraîchement préparées
- Des repas équilibrés et variés sont préparés quotidiennement par la/le cuisinier(e). Les parents apportent le lait pour les biberons.
- Ouverture de la crèche 51 semaines par année.
- Activités à l'extérieur au quotidien
- Journées en forêt hebdomadaire du printemps à l'automne

* Le rabais membre s'applique à tous les employés des entreprises qui sont membres chez profawo. La liste actuelle des membres peut être consultée à l'adresse suivante : www.profawo.ch

profawo, Mai 2019